



Déclaration préalable

à la CAPD du 21 janvier 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner la campagne de promotion du corps des instituteurs. Ce corps est en voie d'extinction et cela ne va pas sans poser de problème pour les quelques collègues qui y appartiennent encore. En effet, certains collègues se retrouvent seuls promouvables dans leur échelon et de ce fait ne sont jamais promus autrement qu'à l'ancienneté, ce qui nuit à leur déroulement de carrière et a des incidences financières certaines. Nous demandons que ces collègues puissent bénéficier d'une promotion automatique au rythme le plus rapide.

Nous allons également examiner les barèmes des candidats aux permutations interdépartementales. L'année dernière, la modification des règles qui a été opérée, rendant enfin possible une mutation même sans année de séparation effective, n'a pas permis une meilleure satisfaction de nos collègues. Nous désirons avoir connaissance de la différence entrées/sorties du département que vous communiquerez au ministère.

Nous souhaitons également aborder quelques points qui ne sont pas nécessairement liés à l'ordre du jour de la CAPD.

- La mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2014 sera bien plus chaotique que celle de cette rentrée pourtant déjà très perturbée. Nous aborderons ces questions lors des instances adéquates (CTSD, CDEN, comité de suivi des rythmes). Toutefois, nous aimerions savoir dès à présent comment vous comptez

organiser le temps de service des personnels à temps partiel de façon à ne pas les pénaliser financièrement (en modifiant les conditions d'accès au « complément du libre choix d'activité » versé par la Caisse d'Allocations Familiales).

- Le Ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer la fin du système ECLAIR ainsi que la disparition programmée de la part variable de l'indemnité qui lui était liée. Le SNUipp-FSU s'en félicite mais souhaiterait que pour ses dernières heures, le montant alloué à cette part variable soit réparti également entre tous les collègues exerçant en Éducation Prioritaire, au prorata de leur temps d'exercice.
- Le Ministère propose un point supplémentaire pour l'accès à la hors classe pour les CPC comme pour les directeurs d'écoles. Il annonce également la création d'un nouveau grade, le GRAF, contingenté et uniquement accessible à celles et ceux qui exerceraient certaines fonctions pendant un certain nombre d'années. Ces mesures, que le SNUipp-FSU dénonce, ont de quoi créer de nouvelles divisions et mettre en concurrence les personnels. Nous serons vigilants à ce que ne s'instaure pas une logique de hiérarchie intermédiaire.
- Le 8 janvier dernier, le SNUipp-FSU interpellait une nouvelle fois le ministère sur l'exercice du droit syndical. Il demandait que soit ouvert ce dossier de manière urgente, dans le cadre des « chantiers métiers PE ». En réponse, le ministère a annoncé la possibilité qu'une partie des RIS pourrait se tenir à nouveau sur le temps de classe. Nous ne saurions nous en contenter.
C'est bien l'ensemble des heures d'information syndicales qui doivent pouvoir se tenir sur le temps de classe.
- Enfin, pour des raisons électoralistes, le gouvernement a décidé de reporter les opérations de carte scolaire au mois d'avril. Cette décision, déjà prise par d'autres ministres en leur temps et alors dénoncée par l'actuelle majorité, n'est pas sans conséquence pour nos collègues : le mouvement des personnels sera repoussé d'une semaine, ce qui vous conduirait à présider la CAPD « 2nd mouvement » le 10 juillet ! Ce report est un nouveau signe du mépris du ministère envers les enseignants du premier degré : les collègues nommés n'auront aucun moyen d'obtenir les informations sur leurs affectations et ne pourront donc pas se livrer à l'habituel et important travail de préparation de la rentrée. Nous vous demandons de bien vouloir revenir sur ce calendrier et permettre la tenue de cette CAPD avant la fin de l'année scolaire.